

| N° des Prix                            | Désignation des ouvrages et Prix Unitaires en lettres  | Unité    | Prix Unitaires en chiffres |
|--|--|----------|----------------------------|
| <b>I PHASES AVANT ET APRES TRAVAUX</b> |  |          |                            |
| 1,1                                    | <b>PREPARATIFS ADMINISTRATIFS</b><br>Ce prix rémunère :<br>- les études d'exécution, les plans d'exécution (chenal, frayère, berges), les notes de calculs et plans de terrassements;<br>- les études de sols / missions géotechniques nécessaires à la réalisation des travaux et notamment, des massifs en bétons pour l'ouvrage de gestion ;<br>- la réalisation et la fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) conforme aux spécifications du CCTP et du CCAG article 40. Il comprend notamment un plan général du site côté établi par un géomètre expert extérieur.<br>- la réalisation d'un plan topographique avant travaux par un géomètre expert sur la zone de chantier<br><p style="text-align: right;"><b>FORFAIT:</b></p>   | <b>F</b> |                            |
| 1,2                                    | <b>CONSTATS D'HUISSIER</b><br>Ce prix rémunère les constats d'huissier avant et après travaux.<br><p style="text-align: right;"><b>FORFAIT:</b></p>  | <b>F</b> |                            |
| 1,3                                    | <b>INSTALLATION / REPLI DE CHANTIER ET REMISE EN ETAT DU SITE</b><br>Ce prix rémunère :<br>- Les frais d'installation de chantier, d'amenée, de repliement du matériel, les sujétions de raccordement aux réseaux, y compris remise en état des lieux du site et des leurs accès, des voiries alentours, la surveillance et l'entretien de ces installations ainsi que leurs abords,<br>- L'impression et la pose du panneau de chantier selon les modalités du CCTP,<br>- La fourniture, la mise en place, la surveillance, l'exploitation et le remplacement, s'il y a lieu, des dispositifs de signalisation temporaires de chantier et de protection concernant les usagers, conformément aux règlements en vigueur et en fonction des phases de travaux. Les tanneaux au droit des travaux seront replier en fin de travaux, ainsi que des dispositifs de signalisation temporaire.<br>- Le lissage des terres, l'ensemencement ou tout autre travaux pour une remise en état du site<br>- L'indemnisation des propriétaires pour les pertes d'exploitation éventuelles.<br><p style="text-align: right;"><b>FORFAIT:</b></p> | <b>F</b> |                            |
| 1,4                                    | <b>PIQUETAGE ET NIVELLEMENT, IMPLANTATION DES OUVRAGES</b><br>Ce prix rémunère:<br>- les reconnaissances du chantier,<br>- les travaux de piquetage et d'implantation générale selon les plans,<br>- l'identification des zones et arbres remarquables à conserver, localisation des futurs hibernaculums,<br>- les opérations topographiques complémentaires.<br><p style="text-align: right;"><b>FORFAIT:</b></p>  | <b>F</b> |                            |
| 1,5                                    | <b>DOSSIERS PREALABLES ET DOSSIER DE RECOLEMENT</b><br>Ce prix rémunère :<br>- La réalisation de la DICT et l'organisation des rendez-vous avec les propriétaires si nécessaire,<br>- L'organisation d'une réunion au-préalable des travaux,<br>- La rédaction du PPSP,<br>- La réalisation des plans de récolement après travaux, via un géomètre agréé.<br><p style="text-align: right;"><b>FORFAIT:</b></p>   | <b>F</b> |                            |
| 1,6                                    | <b>DISPOSITION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SECURITE</b><br>Ce prix rémunère la création d'une aire étanche pour le stockage des produits polluants et l'entretien des engins.<br><p style="text-align: right;"><b>FORFAIT:</b></p>  | <b>F</b> |                            |

|   |   |                |  |
|---|---|----------------|--|
| 1,7   | <p><b>ENTRETIEN ET GARANTIE DE REPRISE DE 2 ANS POUR LES VEGETAUX FOURNIS ET PLANTES</b></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les interventions pour la bonne tenue des végétaux dont le délai de garantie est de 2 ans ;</li> <li>- le remplacement dans plantes gravement mutilées, ou dépérissant notablement, au titre de la présente clause de garantie ;</li> <li>-l'entrepreneur devra prendre ses dispositions contre la destruction des végétaux par les animaux, par l'usage de manchon anti-rongeur si c'est nécessaire. Ils devront être compris dans le prix de fourniture des végétaux ;</li> <li>- entretien des haubans et remplacement éventuel des tendeurs de redressement des arbres que l'action du vent ou divers tassements auraient pu provoquer ;</li> <li>- traitements antiparasitaires ni nécessaires.</li> </ul> <p>Le remplacement des végétaux sera réalisée à la période la plus propice pour les essences.</p> <p style="text-align: right;"><b>FORFAIT:</b></p> | F              |  |
| <b>II TRAVAUX PREPARATOIRES ET FORESTIERS</b> |   |                |  |
| <b>2,1 TRAVAUX PREPARATOIRES</b>              |   |                |  |
| 2,1a  | <p>Ce prix rémunère le traitement de la strate <b>herbacée</b> par fauche, soit environ 1 190 m<sup>2</sup>. Les déchets verts seront exportés vers une filière de traitement adapté (filière bois ou ISDI).</p> <p style="text-align: right;"><b>SURFACE:</b></p>  | m <sup>2</sup> |  |
| 2,1b  | <p>Ce prix rémunère le traitement de la strate <b>arbustive</b> sur l'ensemble du site par débroussaillage ou abattage suivant les sujets, soit environ 6 430 m<sup>2</sup>. La strate arbustive sera débrousaillée et évacuée. Le bois des arbres abattus sera au bénéfice de l'entreprise. Les branches seront évacuées ou broyées sur place par l'entreprise. Les déchets verts seront exportés vers une filière de traitement adapté (filière bois ou ISDI).</p> <p style="text-align: right;"><b>SURFACE:</b></p>  | m <sup>2</sup> |  |
| 2,1c  | <p>Ce prix rémunère le traitement de la strate <b>arborée</b> sur l'ensemble du site par débroussaillage ou abattage suivant les sujets, soit environ 2 000 m<sup>2</sup>. Le bois des arbres abattus sera au bénéfice de l'entreprise. Les branches seront évacuées ou broyées sur place par l'entreprise. Les déchets verts seront exportés vers une filière de traitement adapté (filière bois ou ISDI). Les arbres situés sur l'emprise de la future zone en eau seront désouchés. Les arbres remarquables, préalablement marqués par l'entreprise, seront conservés.</p> <p style="text-align: right;"><b>SURFACE:</b></p>   | m <sup>2</sup> |  |
| <b>2,2 GESTION DES THUYA</b>                  |   |                |  |
| 2,2a  | <p>Ce prix rémunère la suppression d'une partie de la double haie de Thuya, environ 20 ml. Le bois des arbres abattus sera au bénéfice de l'entreprise. Les branches seront évacuées ou broyées sur place par l'entreprise. Les déchets verts seront exportés vers une filière de traitement adaptée (filière bois ou ISDI). Les arbres à abattre seront identifiés préalablement avec le maître d'ouvrage.</p> <p style="text-align: right;"><b>DISTANCE:</b></p>  | ml             |  |
| <b>2,3 GESTION DE LA PEUPLERAIE</b>           |   |                |  |
| 2,3a  | <p>Ce prix comprend l'abattage de 67 peupliers, leur ébranchage, le débitage et l'exportation des produits vers une filière de traitement adaptée, de valorisation. Le bois des arbres abattus sera au bénéfice de l'entreprise. Les branches seront évacuées ou broyées sur place par l'entreprise. Les arbres remarquables, préalablement marqués par l'entreprise, seront conservés.</p> <p style="text-align: right;"><b>UNITE:</b></p>   | u              |  |
| 2,3b  | <p>Ce prix comprend le dessouchage de 41 souches se situant dans la peupleraie. Certaines souches devront être évacuées sur le site communal et d'autres seront mis en place dans le chenal créé.</p> <p style="text-align: right;"><b>UNITE:</b></p>   | u              |  |
| <b>III TRAVAUX DE TERASSEMENT</b>             |   |                |  |

|                                     |  |  |  |
|-------------------------------------|--|--|--|
| <b>3,1</b>                          | <b>TERRASSEMENT EN DEBLAIS</b><br>Ce prix rémunère le terrassement du bras de raccordement et de la frayère selon les caractéristiques prévues et fournies par le CCTP et les plans. Le volume de terres en déblais prévisionnel s'élèverait à environ 4 550 m <sup>3</sup> . Ce prix rémunère les relevés topographiques pour confirmer la conformité des travaux au CCTP et aux plans .<br><b>VOLUME: m3</b>   |  |  |
| <b>3,2</b>                          | <b>STOCKAGE ET EVACUATION DES DEBLAIS EXCEDENTAIRES</b><br>Ce prix rémunère le transport et le stockage des déblais excédentaires vers le site dédié (ISDI).<br><b>VOLUME: m3</b>  |  |  |
| <b>IV TRAVAUX DE VEGETALISATION</b> |  |  |  |
| <b>4,1</b>                          | <b>CREATION D'HABITATS PISCICOLES</b><br>Ce prix rémunère la mise en place de souches issues du déssouchage et de ligneux issus de l'abattage au sein de la zone en eau.<br><b>FORFAIT: F</b>  |  |  |
| <b>4,2</b>                          | <b>PLANTATIONS ET ENSEMENCEMENTS</b><br>Ce prix rémunère :<br>- la fourniture et la plantation d'hélophytes pour reconstituer les formations hygrophiles de pied de berge, selon les proportions indiquées et les sites prévus (jonçaie, phragmitaie et cariçaie), conformément au CCTP.<br><b>UNITE: u</b><br>- la fourniture et la plantation d'arbustes en mottes anti-chignons ou en racines nues pour haies arbustives, conformément au CCTP.<br><b>SURFACE: m<sup>2</sup></b><br>- la fourniture et l'ensemencement des surfaces travaillées à l'aide d'un mélange de graminées méso-hygrophile, conformément au CCTP.<br><b>SURFACE: m<sup>2</sup></b><br>- la fourniture et l'ensemencement des surfaces travaillées à l'aide d'un mélange graminés mésophiles, conformément au CCTP.<br><b>SURFACE: m<sup>2</sup></b> |  |  |
| <b>V EQUIPEMENT FAUNE</b>           |  |  |  |
| <b>5,1</b>                          | <b>GESTION DE L'HYDROCOTYLE FAUSSE RENONCULE</b><br>Mise en place d'un ouvrage de gestion hydraulique contre l'hydrocotyle fausse renoncule.<br>Ce prix rémunère:<br>- les études géotechniques nécessaires à la réalisation des massifs en bétons pour l'ouvrage de gestion ;<br><br>- Le profilage des berges en pente douce selon les conditions émises dans le CCTP,<br>- L'installation de pile de pont en béton ,<br>- L'installation des bastings en bois et conformément au CCTP.<br><b>FORFAIT: F</b>   |  |  |
| <b>5,2</b>                          | <b>EQUIPEMENT FAUNE</b><br>Ce prix rémunère la création de deux hibernaculums conformément au CCTP. Les hibernaculums seront créés au maximum, avec des éléments disponibles sur site. Le géotextile et les pierres sont à la charge de l'entreprise.<br><b>UNITE: u</b>   |  |  |

Complété par l'entrepreneur :

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_